



Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 21 janvier 2016

Délibération n° B 2016-3

Construction du CIS du GRAND DOLE : autorisation de signature à donner au Président pour signer des avenants aux marchés de travaux avec les titulaires retenus par la CAO

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 30/12/2015

L'an deux mille seize, le vingt-et-un janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Bureau du Conseil d'Administration n° 2014-1 du 22 janvier 2014, n° 2014-23 du 17 septembre 2014, n° 2014-28 du 8 octobre 2014, n° B 2015-14 du 2 juin 2015, n° B 2015-21 du 10 septembre 2015 relatives aux autorisations à donner au Président pour signer les marchés publics de travaux puis des avenants concernant la construction du nouveau CIS de DOLE ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-13 du 12 mai 2015, relative aux comités et commissions concourant au fonctionnement du SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Dans le cadre de la construction de la caserne du GRAND DOLE des avenants ont été indispensables pour mener à bien l'opération.

D'autres avenants nécessaires sont présentés ci-dessous :

N° LOT	TITULAIRES	DESIGNATION	MONTANT INITIAL DU LOT HT (1)	N° AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT HT (2)	AUGMENTATION (2) / (1)	MONTANT DU LOT HT Après avenant (3)	AUGMENTATION (3) / (1)
2	VERAZZI	Gros-œuvre	905 315,11	2	Suppression des lanterneaux	-7 789,46	-0,86%	900 796,65	-0,50%
3	HARDY	Charpente métallique	210 917,76	2	travaux en moins-values : non-réalisation des travaux de prolongement de l'auvent façade sud et de la galvanisation, travaux en plus-value : abri de vélo	-6 820,00	-3,23%	205 167,76	-2,73%
5	SOPREMA	Façades	301 219,02	2	Réalisation des travaux de prolongement de l'auvent façade sud	4 950,00	1,64%	305 299,02	1,35%
8	SOUBRIER	Serrurerie - métallerie	216 601,58	4	Fourniture et pose de seuils en tôle alu portes, chaînes devant trappe, passage d'acrotère sur échelle à crinoline accès toit	2 000,00	0,92%	224 878,08	3,82%

En conséquence, en application des articles L 1424-28 et L 1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la délégation consentie le 12 mai 2015 par le Conseil d'Administration à son Bureau et de la jurisprudence, il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer tous les nouveaux avenants figurant dans le tableau ci-dessus avec les titulaires des marchés de travaux concernés relatifs au nouveau CIS du GRAND DOLE.


DECISION N° B 2016-3 DU 21 JANVIER 2016

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité son Président à signer les quatre avenants figurant au rapport avec les titulaires des marchés de travaux concernés relatifs à la construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours de DOLE.

L'annexe ci-jointe récapitule l'ensemble des avenants aux marchés de travaux de cette opération.

Certifié exécutoire, pour avoir été reçu en
Préfecture le - 5 FEV. 2016
Affiché le - 9 FEV. 2016
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1er trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT